

Vingt ans de lutte contre le réchauffement climatique en France : bilan et perspectives des politiques publiques

Déclaration du groupe de l'artisanat

L'enjeu de la Conférence sur le climat qui se tiendra à Paris fin 2015, est de première importance.

Les études scientifiques convergent et attestent de l'urgence à agir pour limiter les répercussions mondiales du dérèglement climatique sur la vie des populations, sur les activités économiques et sur les équilibres géopolitiques.

La prise de conscience, par la communauté internationale, des dangers liés à une augmentation continue des émissions de gaz à effet de serre, a largement progressé et permet d'inscrire la COP 21 dans un cadre favorable.

Pour autant, la défense des intérêts particuliers de chaque État et la diversité de leur situation en termes de développement économique viennent freiner la perspective d'une analyse partagée sur les résultats à atteindre.

Or, il est indispensable de poursuivre l'objectif d'un engagement global le plus ambitieux possible, afin de lutter efficacement contre le réchauffement climatique mondial, car plus les actions tarderont à venir et plus les coûts économiques, sociaux et environnementaux seront importants.

Plusieurs conditions peuvent contribuer à la réussite de cette Conférence.

Il faut tout d'abord s'appuyer sur les nombreuses actions menées à travers le monde, que ce soit au niveau des territoires (dont les grandes métropoles), au niveau des entreprises, des associations... pour réduire les consommations énergétiques, pour produire et consommer autrement.

Il importe de rendre visibles et de valoriser toutes ces initiatives concrètes comme autant de solutions de nature à enclencher une spirale positive à une échelle plus large.

Attestant de la mobilisation de nombreux acteurs de la société civile, ces actions devraient contribuer à renforcer l'ambition des États à s'engager eux-mêmes dans une trajectoire déterminée de lutte contre le changement climatique.

Autre condition pour parvenir à un accord global : prévoir une répartition équitable des efforts à accomplir, autour du principe de « *responsabilité commune et différenciée* ».

Il conviendra notamment de s'appuyer sur le Fonds vert pour permettre aux pays en développement de s'adapter, dès à présent, au changement climatique, tout comme il conviendra de fixer des modalités claires pour actionner cet outil et pour en contrôler l'utilisation.

Enfin, pour la première fois, chaque État devra produire son plan d'actions pour participer, en fonction de sa situation, à la lutte contre le dérèglement climatique.

Cette innovation présente le mérite non seulement d'inciter à l'implication de chacun, mais aussi de donner un caractère concret aux efforts qu'il serait prêt à accomplir.

Toutefois, pour être crédibles, ces contributions nationales devront, comme le souligne l'avis, être assorties d'objectifs chiffrés mais également faire l'objet d'un processus de suivi et de vérification au niveau international.

Pour le groupe de l'artisanat, cet avis confirme les fortes attentes de la société civile française, à travers le CESE, à l'égard de la Conférence de Paris afin qu'une nouvelle impulsion soit donnée à la mobilisation mondiale de lutte contre le changement climatique.

Le groupe de l'artisanat a voté les deux avis.